

WEBSITE DISCLOSURE
ARTICLE 10 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 (DIT « REGLEMENT SFDR »)

Résumé

Champ d'application :

Les informations présentées ci-dessous s'appliquent au FCP SDA GESTION, ainsi qu'aux compartiments de la SICAV CLAY FUNDS suivants :

- CEMC
- CSTB
- CEMA
- CNH

Pour plus d'informations spécifiques aux produits, veuillez-vous référer aux prospectus et aux annexes précontractuelles disponibles sur le site internet de CLAY AM ([La gestion collective - Clay Asset Management \(clay-am.com\)](http://La.gestion.collective-Clay.Asset.Management(clay-am.com)))

1) Promotion des caractéristiques environnementales et sociales

Ce fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en intégrant une note ESG dans le processus de sélection. Cette analyse ESG des émetteurs se fait à travers une méthodologie de notation propriétaire qui repose sur 17 indicateurs bruts. Les émetteurs les moins bien notés au regard des caractéristiques ESG et ceux qui ne respectent pas la politique d'exclusion sont exclus de l'univers d'investissement. Le fond n'a pas d'objectif durable. Aucun indice spécifique n'est donc désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.

2) Allocation d'actifs prévue

Ce fonds investit un minimum de 72% de l'actif net faisant l'objet d'une analyse ESG qui sont alignés sur les caractéristiques E/S. Les 28% maximum restant correspondent à des titres qui ne sont pas soumis à une analyse ESG ainsi qu'aux liquidités et produits dérivés.

3) Prise en considération des incidences négatives, évaluation des pratiques de bonne gouvernance, et vérification de la conformité aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies

CLAY AM prend en compte 10 PAI obligatoires et 5 PAI optionnels. L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance se fait à travers plusieurs indicateurs liés à la gouvernance des entreprises en portefeuille tels que l'adhésion des entreprises au Pacte Mondial des Nations-Unies.

4) Méthodologie d'analyse ESG et ses principales limites

La méthodologie propriétaire repose sur la sélection de 17 indicateurs bruts correspondants à des critères des piliers E, S et G. Une approche de sélectivité Best-in-class est appliquée afin de différencier les bons et mauvais émetteurs d'un même secteur. La notation ainsi établie est un score quantitatif sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note. Enfin, un malus ou un bonus peut être attribué selon la tendance des émissions directes de gaz à effet de serre de l'entreprise sur les 3 dernières années. La pondération du score ESG obtenu est la suivante : 50% pour le pilier E et 25% pour les piliers S et G.

Les indicateurs sont récupérés auprès du fournisseur de données MSCI, ou bien par proxys lorsque les informations ne sont pas disponibles.

Les principales limites de cette méthodologie reposent sur le manque de disponibilité des données et l'application de proxys ne permettant pas de refléter réellement les

| | |
|--|---|
| | <p>caractéristiques ESG de certains émetteurs. De plus, la stratégie ESG de CLAY AM est en grande partie dépendante de la qualité et de la fiabilité des données fournies par un organisme externe.</p> <p>5) Dispositif de contrôle sur l'analyse ESG La méthodologie d'analyse ESG est suivie, contrôlée et mise à jour par l'équipe de gestion de CLAY AM. Cette équipe se réunit lors de comités trimestriels afin de faire évoluer la méthodologie si nécessaire et de mettre à jour l'univers d'investissement et les données ESG. L'équipe de gestion se réserve le droit d'organiser des comités extraordinaires à fréquence plus élevée si nécessaire. De plus, la méthodologie propriétaire est pilotée sur une plateforme externe spécialisée dans les données ESG pour l'automatisation et l'industrialisation du calcul du score ESG : CLAY AM dispose de l'ensemble des contrôles mis en place par la plateforme, de traçabilité et de pistes d'audit sur toutes les données utilisées et produites.</p> <p>6) Politique d'engagement Des dialogues avec les sociétés dans lesquelles les fonds investissent permettent à CLAY AM d'échanger sur les pratiques des entreprises, de les inciter à s'améliorer sur une stratégie de long terme.</p> |
| <p>Sans objectif d'investissement durable</p> | <p>Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.</p> |
| <p>Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</p> | <p>Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la mesure où la note ESG des émetteurs de l'univers intervient dans le processus de sélection des titres en portefeuille. Ce score ESG est calculé à partir d'indicateurs bruts selon une méthodologie propriétaire développée par CLAY AM.</p> <p>Ces indicateurs (présentés dans l'annexe au prospectus) permettent d'apprécier l'impact, positif comme négatif, des entreprises sur des thématiques environnementales et sociales sélectionnées par CLAY AM, tout en analysant la qualité de leur gouvernance. Cependant, CLAY AM accorde davantage d'importance aux enjeux environnementaux et a donc décidé d'accorder un poids plus important au domaine environnemental dans la note finale ESG des émetteurs.</p> <p>L'ensemble des thématiques et indicateurs environnementaux et sociaux retenus dans la note ESG sont les suivants :</p> |

| | Pilier | Thématique | Indicateur | |
|--|----------------------|--------------------|---|---|
| | Environnement | Emissions carbone | Scope 1 et 2 | |
| | | | Scope 3 | |
| | | | Objectif de réduction des émissions approuvé par SBTi | |
| | | Energie | Consommation totale d'énergie | |
| | | | Part d'énergie renouvelable consommée | |
| | | Gestion de déchets | Quantité de déchets dangereux produits | |
| | | | Quantité de déchets non recyclables produits | |
| | | Taxonomie | Part des revenus alignés à la Taxonomie Européenne | |
| | | Social | Egalité des genres | Part de femmes dans le conseil d'administration |
| | | | | Part de femmes au sein des organes exécutifs |
| | Bien-être au travail | | Taux de rotation des employés | |
| | | | Nombre de blessés au travail | |
| | | | Plan de recrutement des talents | |
| | | | | |

| | |
|---|--|
| Stratégie d'investissement | <p>En plus de son objectif financier, le fonds poursuit un objectif ESG qui consiste à exclure de son univers d'investissement les émetteurs les moins bien notés au regard des caractéristiques environnementales, sociales et de qualité de gouvernance (ESG) retenues dans la méthodologie propriétaire de CLAY AM.</p> <p>Plusieurs approches ESG sont appliquées au sein du produit financier :</p> <p>1. Les exclusions normatives et sectorielles La première étape de l'analyse ESG consiste à identifier les entreprises qui appartiennent à des secteurs de la politique d'exclusion de CLAY AM : armes controversées, charbon, tabac et jeux d'argent. Si la part des revenus que représente cette activité au sein de l'ensemble des revenus de l'entreprise est supérieure à un certain seuil, cette entreprise est exclue de l'univers d'investissement du fonds. Pour plus d'informations sur ces seuils, se référer à la politique d'exclusion de CLAY AM sur son site internet.</p> <p>2. Analyse ESG des émetteurs via la méthodologie de notation propriétaire CLAY AM applique ensuite sa méthodologie de scoring propriétaire aux entreprises de l'univers d'investissement de ce produit financier (décrite dans la partie Méthode de ce document). Le score ESG obtenu permet alors à l'équipe de gestion d'apprécier les caractéristiques ESG des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir.</p> <p>3. Sélection des émetteurs en fonction de l'analyse ESG Le fonds exclut de l'univers d'investissement les émetteurs les plus mal notés au sens de la notation ESG propriétaire décrite précédemment. Ainsi, le fonds s'interdit d'investir dans les 20% de l'univers d'investissement ayant les notations ESG les plus faibles. Le système de pondération retenu pour exclure le bottom 20% est en nombre d'émetteurs, afin de ne pas pénaliser les petites et moyennes capitalisations et les émissions obligataires de petite taille.</p> |
| Proportion d'investissement | <p>Le fonds est constitué de 72% minimum d'investissements de l'actif net faisant l'objet d'une analyse ESG au sens de la méthodologie propriétaire CLAY AM et sont ainsi alignés sur les caractéristiques E/S promues.</p> <p>La part restante peut donc représenter au maximum 28% de l'actif net du fonds, et comporte les titres qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG (ces titres représentent au maximum 10% de l'actif hors cash et liquidités), ainsi que les liquidités et les produits dérivés.</p> |
| Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la stratégie ESG <p>CLAY AM a mis en place des contrôles continus afin de s'assurer que le fonds respecte à tout moment ses engagements, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'exclusion Conformément à sa politique d'exclusion, CLAY AM s'assure de ne pas détenir en portefeuille des entreprises qui figurent sur sa liste d'exclusion. • Bottom 20% Aucun émetteur en portefeuille ne doit appartenir au bottom 20% des entreprises de l'univers d'investissement, qui correspond au 20% des émetteurs ayant les plus mauvaises notes ESG. Lors du comité trimestriel ESG, les univers d'investissement ainsi que les points de données des indicateurs ESG sont mis à jour. Si la notation ESG d'un émetteur en portefeuille venait à se dégrader et que celui-ci basculait dans les 20% |

| | |
|-----------------------|---|
| | <p>d'émetteurs les moins bien notés, la décision de désinvestissement serait alors prise lors du comité ESG. Le délai de sortie du titre sera dépendant de la liquidité de ce dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture ESG Au moins 72% de l'actif net du portefeuille (qui comprend également liquidités et instruments de couverture) doivent faire l'objet d'une analyse ESG. <p>Ces contrôles sont effectués en pre-trade afin de ne pas être en breach réglementaire. Cependant, si à la suite d'une mise à jour des données et de l'univers d'investissement, une non-conformité par rapport à la stratégie ESG de ce fonds est constatée, le process de désinvestissement sera engagé dans un délai dépendant de la liquidité du titre.</p> |
| <p>Méthode</p> | <p>Méthodologie propriétaire de notation ESG appliquée aux entreprises (actions et obligations d'entreprises)</p> <p>Cette méthodologie repose sur une sélection de 17 indicateurs bruts correspondants à des critères des piliers E, S et G.</p> <p>L'approche mise en œuvre dans la construction du score est une approche dite Best-in-class en ce sens que les notes de chaque indicateur de durabilité sont obtenues grâce à une normalisation sectorielle afin de ne pénaliser aucun secteur d'activité, mais plutôt de différencier les bons et mauvais émetteurs au sein d'un même secteur pour chaque indicateur de durabilité de la méthodologie. La notation ainsi établie est un score quantitatif sur une échelle de 0 (pire note) à 100 (meilleure note).</p> <p>Le schéma de pondération des indicateurs au sein de la note du pilier est déterminé en fonction de la pertinence du critère considéré pour évaluer les caractéristiques E, S et G et discriminer les émetteurs, ainsi que de sa disponibilité et de sa qualité. Ainsi, certains indicateurs non pertinents ou avec une couverture insuffisante pour certains secteurs ne sont pas pris en compte au sein de la notation du pilier de ces secteurs.</p> <p>CLAY AM agrège ensuite ces indicateurs en fonction de la pondération retenue et obtient ainsi un score par pilier E, S et G. En fonction de la tendance des émissions directes de gaz à effet de serre de l'entreprise sur les 3 dernières années (augmentation ou diminution), un bonus ou un malus est appliqué au pilier E.</p> <p>Enfin, le score ESG des entreprises est obtenu en agrégeant les notes des piliers E, S et G avec le schéma de pondération suivant : 50% pour le pilier E et 25% pour les piliers S et G.</p> <p>Cas particulier des green, social et sustainability-linked (SLB) bonds</p> <p>Lorsque le produit financier investit dans des obligations dites « vertes », « sociales » ou SLB, un bonus sera appliqué respectivement à la note du pilier E, du pilier S ou de la note ESG des entreprises qui émettent ce type d'obligation.</p> <p>Méthodologie de sélection des ETF</p> <p>Les ETF détenus en portefeuille dans le produit financier sont également soumis à une analyse ESG à travers l'utilisation d'un score ESG fourni par MSCI. CLAY AM s'interdit en effet d'investir dans les ETF ayant une notation ESG strictement inférieure à la note BBB (scoring ESG MSCI).</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Méthodologie de sélection des OPCVM Concernant la sélection des OPCVM, l'équipe de gestion s'engage à investir uniquement dans des produits Article 8 SFDR ou Article 9 SFDR.</p> |
| <p>Sources et traitement des données</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Calcul d'une note ESG globale à partir d'indicateurs bruts La méthodologie de scoring propriétaire de CLAY AM repose sur une sélection de 17 indicateurs bruts récupérés auprès du fournisseur de données MSCI pour analyser les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de chaque émetteur. CLAY AM établit des scores basés sur chacun de ces indicateurs, et les agrège ensuite pour déterminer trois notes pour l'émetteur correspondant à chacun des piliers E, S et G. Les notations par pilier sont ensuite agrégées pour établir la notation ESG globale de l'émetteur. • Définition de proxys dans le cas de données indisponibles Lorsqu'un ou plusieurs indicateurs ne sont pas disponibles pour un émetteur, un proxy est affecté à cet émetteur pour le ou les indicateur(s) en question. Ces proxys sont déterminés en fonction du secteur de l'émetteur (la classification sectorielle utilisée est celle fournie par Bloomberg). Cependant, la nature de certains indicateurs ne permet pas de leur appliquer des proxys. Par ailleurs, les proxys seront appliqués uniquement si un émetteur a déjà un ou plusieurs points de données couverts. Sinon, il sera considéré comme « <i>non noté</i> ». • Récupération d'informations qualitatives et quantitatives auprès des émetteurs Pour certains émetteurs, en particulier non cotés, aucun indicateur n'est disponible auprès de l'organisme externe. CLAY AM collecte alors certaines de ces données via les sites des émetteurs, leurs déclarations de performance extra-financière, ou via tout autre canal de distribution. Enfin, pour les émetteurs sur lesquels aucun point de données n'est public, CLAY AM les sollicite directement pour récupérer des informations qualitatives et quantitatives sur les indicateurs E, S et G analysés, afin d'établir pour ces émetteurs une notation cohérente avec les entreprises couvertes par le fournisseur de données externes. • Utilisation de documents de recherche pour l'analyse de controverses CLAY AM s'appuie sur des documents de recherche fournis par MSCI pour analyser les controverses liées aux émetteurs. La société de gestion dispose ainsi d'informations sur la nature et la sévérité de ces événements. |
| <p>Limites aux méthodes et aux données</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de données Les limites de l'approche retenue sont principalement liées au manque de disponibilité des données, en particulier pour les petites capitalisations et les émetteurs d'obligations. Pour pallier ce manque de données, des proxys sont appliqués mais ne permettent pas de refléter réellement les caractéristiques environnementales, sociales et de qualité de gouvernance de certains émetteurs. • Dépendance à la donnée La stratégie ESG de CLAY AM est en grande partie dépendante de la qualité et de la fiabilité des données fournies par un organisme externe, dans la mesure où le score ESG propriétaire utilisé pour effectuer la sélection est obtenu à partir de ces données. Pour les émetteurs non couverts par l'organisme externe, la stratégie ESG de CLAY AM est également dépendante de la qualité des données publiées par l'émetteur (publiquement ou directement auprès de CLAY AM). • Critères ESG analysés globalement Par ailleurs, la stratégie ESG permet d'exclure de l'univers d'investissement les émetteurs qui ont une mauvaise performance ESG au global, et non sur chacun des |

| | |
|------------------------------------|---|
| | critères retenus au sein des piliers E, S et G. Certains investissements peuvent donc éventuellement causer préjudice à un objectif environnemental ou social. |
| Diligence raisonnable | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la méthodologie et des données <p>L'équipe de gestion de CLAY AM est responsable de la méthodologie d'analyse ESG et en assure notamment le suivi, le contrôle et la mise à jour. Elle historise également le scoring du portefeuille et de l'univers.</p> <p>L'équipe se réunit lors de comités trimestriels afin d'échanger sur sa stratégie ESG et effectuer des mises à jour sur la méthodologie si nécessaire pour qu'elle reflète au mieux la philosophie d'investissement des fonds ainsi que les convictions des gérants. La mise à jour de l'univers d'investissement et des données ESG est également réalisée lors de ces comités trimestriels mais l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'organiser des comités extraordinaires à fréquence plus élevée si nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la méthodologie propriétaire sur une plateforme spécialisée dans les données ESG <p>CLAY AM utilise une plateforme externe spécialisée dans les données ESG pour l'automatisation et l'industrialisation du calcul du score ESG de l'ensemble des émetteurs couverts. CLAY AM bénéficie ainsi de l'ensemble des contrôles mis en place dans la plateforme (en particulier des contrôles sur les indicateurs bruts - notamment leur couverture et leur cohérence - sur l'affectation de proxys, sur les scores intermédiaires et finaux calculés), de traçabilité et de pistes d'audit sur l'ensemble des données utilisées et produites.</p> <p>CLAY AM exporte depuis cette plateforme les univers d'investissement propres à chacun des fonds, permettant ainsi l'implémentation de contrôles au niveau du portefeuille (bottom 20%, exclusions, etc).</p> |
| Politique d'engagement | <p>CLAY AM s'efforce de dialoguer avec les sociétés dans lesquelles les fonds investissent. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s'améliorer continuellement dans une stratégie de long terme. Ces dialogues se déroulent notamment lors de réunions, de conférences téléphoniques, par correspondance ou encore lors de participation aux Assemblées Générales.</p> <p>Ces dialogues offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et sa gouvernance.</p> <p>Pour plus d'informations, se référer à sa politique de vote et d'engagement actionnarial de CLAY AM disponible sur son site internet (Informations réglementaires - Clay Asset Management (clay-am.com)).</p> |
| Indice de référence désigné | Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. |